



**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Rég.  
Mor.  
be

\*08133079\*

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONS DÉPOSÉ ET

31 JUL. 2008

LE GREFFIER EN CHEF

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 880.774.450

Dénomination

(en entier) : **Jeunesse Sportive de l'Entité d'Enghien**

(en abrégé) : **JSE Enghien**

Forme juridique : asbl

Siège : Rue de Graty 32 - 7830 Graty

Objet de l'acte : **Démission\*\*\*Nominations\*\*\*Modification des statuts**

\* Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des membres du 23 septembre 2006.

Sur base des notes prises lors de cette assemblée et suivant l'ordre du jour:

1. Nomination d'administrateur:

Messieurs Cédric Van Hese, n° reg. n-nat. 750811 071 66, domicilié à Tubize, Thierry Petitjean, n° reg. nat. 740411 395 81, domicilié à Enghien, et Bruno Thiry, domicilié à Hoves sont nommés en qualité d'administrateur de l'association.

\* Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale des membres du 10 mars 2007.

2. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Maddame Nathalie Engels de son mandat de secrétaire de l'association, et nomme à Monsieur Michel Gailly, domicilié à Enghien Place du Vieux Marché 24, en qualité de Secrétaire du Conseil d'administration de l'Association.

3. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Cédric Van Hese, domicilié à Rue des Freres Lefort 225 - 1480 Tubize, en qualité de Vérificateur aux Comptes et le charge de faire rapport annuellement à l'Assemblée Générale de septembre.

\* Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des membres du 15 septembre 2007.

4. L'Assemblée Générale décide d'adopter les modifications suivantes aux statuts de l'Association:

Article 2:

Son siège social est établi à rue des Capucins, 11/11 à 7850 Enghien, dans l'arrondissement judiciaire de Mons. Toute modification du siège social doit être publiée sans délai, aux annexes du Moniteur Belge.

Article 3:

L'association a pour but(s) : la formation physique et morale de la jeunesse par la pratique et la promotion du Basket-ball auprès des jeunes et des joueurs de la région d'Enghien. Ses couleurs sont: maillot noir et blanc, culotte noire.

Article 13:

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le deuxième ou le troisième samedi du mois de septembre de chaque année.

L'association sera réunie par le conseil d'administration en assemblée générale au mois de février pour approuver le budget de l'exercice suivant.

L'association peut être réunie en assemblée extraordinaire à tout temps par décision du conseil d'administration notamment à la demande d'un cinquième au moins des membres effectifs. Chaque réunion se tiendra aux jours, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Article 14:

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2008 - Annexes du Moniteur belge

### Volet B - Suite

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire adressée aux membres effectifs au moins huit jours avant l'assemblée, et signée par le secrétaire ou le Président, au nom du conseil d'administration. Les membres adhérents sont informés par affichage aux valves de la salle ou se pratique les activités de l'association ou sur le site web de l'association.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation. Toute proposition signée par un vingtième des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour.

Sauf dans les cas prévus par la loi, l'assemblée peut délibérer valablement sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour. Les points mis en délibération qui n'ont pas été mentionnés à l'ordre du jour de la convocation seront délibérés en premiers à l'assemblée générale.

#### \*Liste des administrateurs au 15 septembre 2007:

Mme Sonia JOOS, Rue de Steenkerque 85 - 7830 Hoves, Président

Mme Oliva DESPRETZ, Rue Benjamin Lebrun 3/7 - 7850 Enghien, Vice-Président

Mr Michel VERBEKEN, Avenue Baudouin 1er 5 - 7850 Enghien, Trésorier

Mr Michel GAILLY, Place du Vieux Marché 24 - 7850 Enghien, Secrétaire

Mr Cédric VAN HESE, Rue des Freres Lefort 225 - 1480 Tubize, Vérificateur aux comptes

Mme Nathalie ENGELS, Rue des Orphelins 29 - 7850 Enghien, Administrateur

Mme Géraldine GUELTON, Rue des Capucins 11/11 à 7850 Enghien, Administrateur

Mr Thierry PETITJEAN, Rue Latérale 31 - 7850 Enghien, Administrateur

Mr Luc RENUART, Chaussée du Roeulx 98 - 7060 Soignies, Directeur technique

Mr Patrick TEMMERMAN, Rue de Coquiane 69 - 7850 Petit-Enghien, Administrateur

Mr Bruno THIRY, Rue de Steenkerque 85 - 7830 Hoves, Délégué des Jeunes

Mme Sonia JOOS, Président

Mr Michel GAILLY, Secrétaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature